

SLOW

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS
COMMUNE DE SAILLY-SUR-LA-LYS

DECISION RELATIVE A LA SIGNATURE D'UN DEVIS POUR L'AMENAGEMENT
DE VOIRIES – RUE DE BRUGES

Le Maire de SAILLY-SUR-LA-LYS,

Vu les articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°2020-12 du 20 mai 2020 étendant la délégation de pouvoir au Maire à toutes les décisions en matière de marchés publics quel que soit leur montant ;

Vu la proposition tarifaire présentée par la société COLAS ;

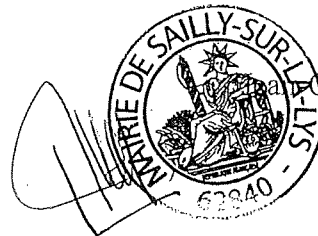
DECIDE

ARTICLE 1 : est signé avec la société COLAS (sise 172 avenue de la Gironde 59944 DUNKERQUE) un devis relatif à l'aménagement de voiries rue de Bruges, pour un montant de 21.534,24 € TTC ;

ARTICLE 2 la présente décision sera communiquée au conseil municipal lors de la prochaine séance. Elle sera reprise au registre des délibérations du conseil municipal et fera l'objet des mesures de publicité réglementaires et ampliation en sera transmise à la Sous-Préfecture de BETHUNE.

Fait à SAILLY-SUR-LA-LYS, le 25 novembre 2024

DEC2024_176



Le Maire,
Claude THOREZ